



Les Marchés Publics en ligne

Cliquer, c'est vendre...

- 1^{er} janvier 2005 : Mise en œuvre de la dématérialisation des marchés publics : possibilité pour les entreprises de répondre de manière électronique.

- Depuis le 01 janvier 2010 : principales obligations :

- Pour des marchés > à 90 000 euros ht, l'acheteur public doit publier sur son « *profil acheteur* » les avis de publicité et les dossiers de marchés,

- Pour tous les achats, l'acheteur public peut imposer les réponses électroniques,

- Pour tous achats supérieurs à 206 000 euros ht (fournitures/services) l'acheteur public doit être en mesure de recevoir toutes les offres par voie électronique,

- Pour les marchés informatiques > à 90 000 euros ht, les entreprises doivent répondre de manière électronique.





Les Marchés Publics en ligne

Cliquer, c'est vendre...

- A compter du 01 janvier 2012 : pour tous les marchés > à 90 000 euros ht, le pouvoir adjudicateur ne pourra plus refuser de recevoir une offre électronique d'une entreprise





Les Marchés Publics en ligne

La dématérialisation..

Une plate-forme départementale de dématérialisation des marchés publics est à votre disposition à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.landespublic.org/>

- une centaine de consultations en cours,
- 450 collectivités adhérentes,
- Plus de 5 000 entreprises déjà référencées...



Les Marchés Publics en ligne

Pourquoi je dématérialise...

- Pour avoir accès plus facilement aux marchés publics
- Pour être alerté des marchés publics publiés dans mon domaine d'activité
- Pour augmenter le nombre et la qualité de mes réponses
- Pour réduire mes délais de réponse



Les Marchés Publics en ligne

Ce que j'y gagne...

- gain de temps dans la gestion de mes dossiers de réponse
- réduction de mes coûts de fonctionnement
- sécurité garantie grâce au certificat de signature électronique
- certitude que mon dossier est bien arrivé à temps grâce à l'accusé de réception



Les Marchés Publics en ligne

Suis-je prêt ?...

- mon personnel est familiarisé avec l'outil informatique
- mon personnel est organisé pour répondre à un marché public dématérialisé
- je possède un certificat de signature électronique référencé
- je sais que j'ai des garanties contre les incidents



Les Marchés Publics en ligne

Pour vous aider, un site d'aide en ligne :
<http://aide-entreprise.landespublic.fr/>



Inscrire mon entreprise sur la plate-forme des marchés publics.

Bienvenue sur l'aide en ligne de la plate-forme de marchés publics

Ce site a été conçu pour vous aider à utiliser la plate-forme des marchés publics. Vous trouverez des aides sous forme de vidéos, sous format pdf téléchargeable et bien sûr en ligne. Le site comporte pour l'instant peu d'aide mais il sera prochainement plus complet notamment avec une FAQ en ligne. N'hésitez pas à revenir rendre une visite à ce site régulièrement.

Pour consulter les avis de publicité en cours, [cliquez ici](#).

Pré-requis technique pour utiliser la plate-forme

Vous devez disposer du programme JAVA dans sa version 6 minimum sur votre poste. Ce programme est gratuit. Pour savoir si c'est le cas, rendez-vous dans le menu "Démarrer/Panneau de configuration". Si vous avez l'icône "Java", cela signifie que vous disposez bien du programme. Maintenant vérifions si la version est conforme. Double-cliquez sur l'icône "Java" et cliquez sur le bouton "A propos de". Une fenêtre s'affiche et la version est normalement affichée. S'il s'agit de la version 6, pas de problème. Si ce n'est pas le cas, il faudra mettre à jour votre programme. Rensez-vous sur l'onglet "Mise à jour" et cliquez sur le bouton "Mettre à jour maintenant" et laissez-vous guider.